



2015/0000(BUD)

23.6.2015

PROJET D'AVIS

de la commission du commerce international

à l'intention de la commission des budgets

sur le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 – toutes sections
(2015/0000(BUD))

Rapporteur pour avis: Reimer Böge

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du commerce international invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne qu'il convient d'allouer aux postes budgétaires relatifs au commerce des crédits suffisants pour permettre à la Commission de concrétiser son ambitieuse stratégie commerciale visant à créer de la croissance et des emplois dans toute l'Europe et à réaliser les objectifs plus généraux de l'Union à l'échelle internationale, ainsi que de renforcer le suivi de la mise en œuvre des accords commerciaux et de leurs répercussions;
2. déplore que de nombreux citoyens de l'Union associent la mondialisation à une baisse de la production européenne et à la destruction d'emplois en Europe; insiste sur l'influence grandissante des ONG sur l'opinion publique en l'absence d'une stratégie de communication efficace de l'Union; met l'accent sur la nécessité d'augmenter le budget de la Commission en matière d'information et de communication pour lui permettre de se rapprocher des citoyens; demande à la Commission de présenter une étude sur les sources de financement et l'incidence des ONG qui interviennent sur les questions commerciales;
3. salue la légère augmentation des engagements en faveur de l'instrument d'assistance macrofinancière et de l'instrument européen de voisinage; est toutefois préoccupée par le fait que cette augmentation ne suffira pas à répondre aux besoins des pays du voisinage oriental et méditerranéen, notamment pour d'éventuels programmes supplémentaires d'aide à l'Ukraine;
4. souligne que l'application de l'accord sur la facilitation des échanges conclu lors de la neuvième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce nécessitera de financer l'aide aux pays en développement et aux pays les moins avancés; déplore par conséquent la diminution des crédits en faveur de l'initiative "Aide pour le commerce";
5. constate la progression modérée des crédits pour l'instrument de partenariat; rappelle que ce programme vise à développer les perspectives des PME européennes en matière de commerce et d'investissement international; invite la Commission à évaluer et à améliorer les outils existants du point de vue de leur rentabilité et de leur efficacité, ainsi qu'à veiller à ce que toutes les activités fassent l'objet d'un contrôle et d'un suivi adéquats.